

Zeitschrift: Bulletin de la SHAG : revue annuelle de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève

Herausgeber: Société d'histoire et d'archéologie de Genève

Band: 15 (1972-1975)

Heft: 1

Rubrik: Communications présentées à la Société en 1972

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 21.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Communications

présentées à la Société en 1972

1452. — 13 janvier 1972.

Un nouvel instrument de travail: le fichier général des généalogies manuscrites genevoises, par M. Jean-Daniel CANDAU.

Grâce à un subside de la Société Académique (Fonds auxiliaire des Archives d'Etat) et sous le contrôle de M. J.-D. Candau, un fichier général des généalogies manuscrites de familles genevoises et alliées a pu être dressé en 1970-1971. Les manuscrits suivants ont été dépouillés :

— aux Archives d'Etat: mss hist. 244, 247, 247a, 256, 270 (Constant Picot), 271 (Henry Deonna), 292/4, 319/13-16 (Edmond Barde), 322/1-2, 324 (Albert Choisy), 335 (Edouard de Marignac), 344/5-6 (Paul-F. Geisendorf);

— à la Bibliothèque publique et universitaire: ms suppl. 1104, ms Cramer 180, ms Tronchin 257;

— à la Société d'histoire et d'archéologie: mss 3, 220 et 263 (Rilliet-Necker), 419 (Hippolyte Aubert), mss Alfred Covelle, mss Dufour-Vernes I-VI.

Ce nouveau fichier, qui compte plus de 6000 fiches et qui restera « ouvert » à des apports ultérieurs, recense donc presque toutes les généalogies manuscrites actuellement consultables dans des dépôts publics genevois, à l'exception des généalogies dressées par les Galiffe, qui sont conservées au nombre de 5250 dans les mss Galiffe 50-66 des Archives d'Etat et pour lesquelles on dispose d'une table alphabétique complète transcrite en un volumineux registre.

L'exemplaire original du fichier des généalogies manuscrites genevoises est resté annexé au cabinet des manuscrits de la Société d'histoire et d'archéologie. Un exemplaire soigneusement dactylographié en a été remis aux Archives d'Etat, où il est désormais à la disposition des chercheurs.

Le jeune genevois: réalité et mythe, par M. Olivier FATIO.

Publié ici même, t. XIV, p. 391-435.

1453. — 27 janvier 1972 (assemblée générale).

Rapports du président (M. Denis van Berchem), du trésorier (M. Roland Cramer) et du vérificateur des comptes (M. Noël Genequand).

Les historiens de Genève et les archives sous l'Ancien Régime, par M^{lle} Catherine SANTSCHI.

Quelques jours après que François Bonivard eut demandé au Conseil l'autorisation de consulter les archives de la Seigneurie, Claude Roset fut nommé commissaire des droits de la Ville et chargé d'en classer et d'en inventorier les titres. Un historien a cru devoir établir entre ces deux faits une relation de cause à effet, attribuant ainsi aux historiens un rôle déterminant dans l'administration de l'Etat. Une coïncidence semblable s'est produite au début du XVIII^e siècle, lorsque Jean-Antoine Gautier a entrepris d'écrire son *Histoire de Genève*. Y a-t-il une relation nécessaire entre la rédaction d'ouvrages historiques et l'organisation des archives sous l'Ancien Régime? tel est le problème qu'a tenté de résoudre M^{lle} Santschi. De très importants dépouillements des fonds d'archives de Genève, en particulier des registres du Conseil, lui permettent d'envisager trois aspects de la question.

On peut juger de l'attitude du gouvernement envers les archives à la fois par la manière dont les titres furent mis en ordre et par le genre de documents dont la République crut pouvoir se dessaisir au cours des siècles. L'Etat ne s'intéresse qu'aux papiers qui peuvent lui servir dans ses tâches gouvernementales et administratives et à ceux qui lui permettent de prouver ses droits. Un cas unique de la curiosité désintéressée d'un commissaire général pour des documents d'archives a pu être relevé.

L'attitude du gouvernement envers les historiens est très réservée. Le Conseil craint les réactions des Etats étrangers aux publications historiques et refuse à plusieurs reprises de laisser publier, voire écrire, des histoires de Genève. Le seul travail historique qui ait reçu un patronage officiel est la réédition de 1730, par Jean-Antoine Gautier, de l'*Histoire de Genève* de Spon. Il faut noter que les étrangers qui demandèrent des renseignements afin d'insérer des passages sur Genève dans leurs ouvrages furent en général mieux accueillis que les Genevois, le Conseil chargeant un de ses membres de faire une réponse donnant la version « officielle » des faits. Un seul étranger pénétra dans les archives de Genève, Abraham Ruchat ; pour obtenir cette faveur il offrit de réfuter Leti en citant les originaux. On ne pouvait faire plus de plaisir à Messieurs de Genève !

L'attitude des historiens envers les archives, sous l'Ancien Régime, est assez décevante : leur conception événementielle de l'histoire ne les oblige pas à recourir aux documents originaux. Les chroniques ou des résumés chronologiques leur sont beaucoup plus utiles.

M^{lle} Santschi conclut de cette analyse que non seulement le gouvernement de l'Ancien Régime n'a pas favorisé le travail des historiens, mais encore qu'il n'a jamais considéré les archives comme

un instrument de recherches historiques. Bien plus, les historiens n'ont pas contribué de manière décisive à l'organisation des archives, dont la destination essentielle est d'ordre politique et administratif.

1454. — 10 février 1972.

Genève face à la disette de 1816-1817, par M. Georges BOUJOL.

1816 : dans la première année d'après-guerre, Genève, qui vient de recevoir les « communes réunies », est encore mal réorganisée. C'est alors qu'en suite de très mauvaises conditions climatiques, une disette s'abat, qui touche d'ailleurs l'Europe entière. A Genève même, les prix du blé et des pommes de terre, suivis par celui du pain, augmentent dans des proportions effrayantes, triplant entre 1815 et la fin de 1816, le tout s'accompagnant d'une baisse des salaires.

Quelles furent les mesures prises alors pour éviter le pire ? Dès juillet 1816, on institue des rationnements, puis on interdit les exportations de vivres hors du canton. La Chambre des comptes, remplaçant la Chambre des blés qui n'est pas rétablie, régularise le commerce de cette denrée tandis que des souscriptions lancées dans les classes aisées de la population permettent d'acheter suffisamment de grains. Le gouvernement fait aussi vendre du pain subventionné dit « pain à 10 sols ». Enfin un « Comité central de secours extraordinaires » organise des soupes populaires et des prêts de semences aux agriculteurs. Grâce à ces diverses mesures, la disette fut enrayée dès août 1817 et n'eut pas d'influence sur la mortalité à Genève.

Comment on vivait à Meinier vers 1830, par M^{lles} Pierrette BIRRAUX et Gabrielle CAPITONI.

Réunie au canton de Genève en 1816, la commune de Meinier, purement rurale, connaît une vie très calme durant la première moitié du XIX^e siècle. Ce ne sont donc pas à de grands événements, mais à des détails de la vie quotidienne que se sont intéressées M^{lles} Birraux et Capitoni. Et d'abord l'aspect démographique. Une minutieuse analyse des registres d'état civil pour la période allant de 1818 à 1843 permet d'éclairer les causes de la faible augmentation de la population. La natalité est faible — avec une forte proportion d'illégitimes — tandis que l'exogamie est forte, de même que la mortalité infantile. De plus, la santé des habitants est mauvaise, à cause des fièvres paludéennes et du manque de sages-femmes et de médecins (les plus proches étant à Jussy et à Vézenaz).

L'autre aspect étudié est celui de la propriété, dont la répartition est très inégale : 50 % de la population ne possède que 4 % des terres, dont 43 % sont aux mains de six propriétaires. La terre, quoique fréquemment inondée, est bonne ; pourtant la récolte est faible et

ne parvient même pas à nourrir tous les habitants. La fruitière en revanche marche bien et le cheptel paraît avoir été important.

Ces faiblesses permettent au gouvernement cantonal d'intervenir par le biais des conditions imposées lors des emprunts communaux. Cette intervention, bénéfique sur le plan de l'infrastructure, l'est moins sur le plan politique, puisque l'on voit apparaître dès 1841 un mouvement d'émancipation communal.

1455. — *24 février 1972.*

Le pont de bateaux sur le Rhône en 1798: un facteur méconnu de l'annexion ? par M. Walter ZURBUCHEN.

Publié ici même, t. XIV, p. 437-497.

1456. — *9 mars 1972.*

Les fouilles d'Erétrie, 1966-1971, par M^{lle} Christiane DUNANT.

Depuis huit ans, une mission archéologique suisse poursuit des fouilles à Erétrie. Cette ville d'Eubée, rivale de Chalkis, fut fondée au VIII^e siècle et connut alors, jusqu'au VI^e siècle, sa période la plus brillante. Prise par les Perses en 490 et pillée par les Romains en 198 avant notre ère, elle décline alors pour disparaître presque complètement. Les premières fouilles suisses, dans la région de la « porte de l'Ouest », avaient amené la découverte de très anciennes tombes. Par-dessus s'éleva un complexe de bâtiments reconstruit après 198. C'est la fouille de ces constructions, qu'elle a personnellement dirigée, qui retint M^{lle} Dunant. Elle y a découvert différentes pièces d'un grand intérêt, en particulier deux salles de bains avec système de chauffage et une cuisine-office où des amoncellements de vaisselle en partie brisée prouvent une destruction violente aux environs de 150 avant notre ère, destruction après laquelle la maison ne fut pas reconstruite. Les éléments de divers systèmes d'égoûts ont aussi été dégagés ; l'un de ceux-ci possédait un « regard » très bien conservé permettant le curage des canalisations.

Ce bâtiment était contigu à un rempart dont les fouilles ont révélé une tour de défense et une belle pièce souterraine — peut-être un dépôt de matériel pour les défenseurs. Dans la même région encore, la mission suisse a trouvé un canal de détournement du torrent qui coule à proximité.

Enfin, dans un autre quartier de la ville, les archéologues ont fait quelques sondages dans le sous-sol du temple d'Apollon. Ces sondages ont révélé des éléments très curieux de bâtiments primitifs qu'il faut probablement mettre en relation avec la légende du culte primitif d'Apollon. Ce serait le premier exemple connu de tels

sanctuaires. Cette découverte n'a rien d'étonnant, puisque l'on sait qu'Erétrie était une étape importante dans le voyage mythique d'Apollon d'Asie à Delphes.

1457. — 23 mars 1972.

Vilains et esclaves en Crète vénitienne au XIV^e siècle, par M^{me} Elisabeth SANTSCHI.

Publié sous le titre « Quelques aspects du statut des non-libres en Crète au XIV^e siècle » dans *Θησαυρίσματα* [Bulletin de l'Institut grec d'études byzantines et post-byzantines de Venise], IX, 1972, p. 104-137.

1458. — 13 avril 1972.

La représentation de Dieu à l'époque carolingienne. Textes et contextes, par M. Yves CHRISTE.

À partir de la fin du IV^e siècle, à Rome et en Italie, la représentation de Dieu — ainsi l'abside de Sainte-Pudentienne à Rome, du début du V^e siècle — est fréquemment inspirée par Ap. 4-5, texte qui ne devrait pas se référer à la fin des temps. Mais la Seconde Parousie du portail de Moissac (XII^e siècle) est précisément une illustration de Ap. 4, et, à l'époque romane, ces chapitres sont régulièrement complétés par un jugement dernier. Qu'en est-il à l'époque carolingienne? Plusieurs textes décrivant des œuvres d'art illustrant Ap. 4-5 se réfèrent très nettement à une vision eschatologique future, tandis que les commentaires théologiques, parfois dus aux mêmes auteurs, Alcuin par exemple, se réfèrent au présent, Ap. 4 étant interprété comme une image du Règne actuel du Christ et de l'Eglise.

L'explication de cette distorsion dans l'interprétation d'un texte biblique, selon qu'on l'illustre par une œuvre d'art ou qu'on la commente par écrit, avait été déjà vue par J. A. Jungmann. La doxologie pré-nicéenne, reprise par les Ariens, « Gloire au père *par* le fils et *dans* le saint esprit », a été remplacée chez les orthodoxes dès la fin du IV^e siècle par « Gloire au père, *et* au fils *et* au saint esprit ». Le Christ placé dès lors sur le même plan que son père devenait irreprésentable, et l'on ne pouvait plus logiquement le montrer que *secundum carnem*, et non pas dans l'eschatologie présente ou réalisée. La Seconde Parousie devient alors comme un détour pour représenter le présent eschatologique. On rencontre déjà, il est vrai, aux VII^e et VIII^e siècles, spécialement au Nord des Alpes (York, Jouarre, le ms 51 de Saint-Gall), des exemples de déplacement vers la fin des temps de la gloire présente de Dieu. Mais on sait aussi que le Nord des Alpes était très opposé aux dernières traces d'arianisme ou d'adoptionisme et l'Eglise franque finira par imposer sa manière de voir en Italie, tant sur le plan liturgique qu'iconographique.

A paraître dans les *Cahiers archéologiques*.

1459. — *27 avril 1972* (séance commune avec le Centre Européen d'Etudes Burgondo-Médianes).

Le carrefour lémanique, introduction géographique, par M. Paul GUICHONNET.

Genève, en termes de géographie, est un « Carrefour en position interne ». Elle est située entre les fronts alpins et jurassiens. Les Alpes sont une forte barrière au Sud, mais les coupures existent : par la vallée du Rhône valaisanne, les cols du Saint-Bernard et plus tard du Simplon conduisent en Italie. Le Jura ne présente que peu de coupures, la principale étant le col de Jougne. Le moyen pays — Plateau — est encore assez bombé. La position est donc difficile. Le Rhône crée heureusement la trouée.

Le carrefour lémanique est « en éventail ». Un premier axe présente deux couloirs : par Vevey vers Fribourg et Berne et par Lausanne et Yverdon vers Neuchâtel et Bâle. Le deuxième axe, à travers la cluse de Nantua et par la vallée du Rhône, conduit à Lyon et à la Méditerranée. Le carrefour lémanique vaut plus, en conclusion, par sa situation en entonnoir que par sa position et sa fortune, celle de Genève en particulier, est due à des éléments exogènes : historiques et conjoncturels.

L'établissement des Burgondes en Sapaudia, par M. Denis van BERCHEM.

Les résidences de la Maison de Savoie sur les rives du Léman au XV^e siècle, par M. André PERRET.

Ces deux communications ont paru dans les *Publications du Centre Européen d'Etudes Burgondo-Médianes*, n° 14 : *Rencontre de Genève, 1972*, p. 59-64 et 29-42.

11 mai 1972 (Ascension).

Excursion archéologique aux châteaux de Vincy, Allaman, Duillier et Crans, ainsi qu'à l'Elysée (Céligny).

1460. — *9 novembre 1972.*

L'adolescence de Maurice Troillet: les années de formation d'un homme politique valaisan, par M. André DONNET.

D'après la correspondance de M. Troillet dont M. Donnet prépare l'édition.

1461. — *23 novembre 1972.*

Les Genevois de 1700 ont-ils une opinion économique ? par M^{lle} Anne-Marie PIUZ.

Imprimé ci-dessus, p. 3-23.

La condition de l'Histoire à la fin de l'Ancien Régime, par M. Dieter GEMBICKI.

C'est surtout la France, et particulièrement les travaux historiques qui se font autour du Dépôt des chartes et de son animateur, Jacob-Nicolas Moreau, qui ont retenu l'attention de M. Gembicki. La situation des collaborateurs du Dépôt, que l'on peut connaître grâce aux correspondances conservées, est difficile, aussi bien matériellement que moralement. Tandis que les travaux de recherche et de copie de documents originaux se poursuivent à travers toute la France, on voit paraître de très nombreux manuels d'histoire de France ainsi que des traités techniques, *L'art de vérifier les dates*, par exemple, dont le succès est certain. L'autorité apporte son appui à ces travaux et développe même l'enseignement de l'histoire : la seconde chaire d'hébreu du Collège Royal est remplacée par une chaire d'histoire. Mais tout cela est peu de chose, en comparaison de l'Allemagne, par exemple, où le développement de l'histoire scientifique doit être mis probablement en rapport avec celui des études de droit public.

En conclusion, il faut bien constater qu'en France, l'histoire reste alors un genre littéraire, quand elle ne tombe pas dans l'érudition pure.

1462. — 14 décembre 1972.

Pierre Brasier et son rôle à l'Escalade: à propos d'une tradition de famille, par M^{lle} Maria BRUN.

Pierre Brasier est le paysan de Chêne qui vint, le 11 décembre 1602, avertir les Genevois que des troupes savoyardes étaient en route vers la ville. M^{lle} Brun, qui descend de Brasier, précise d'abord qu'il était bourgeois de Genève dès 1601 et non sujet du Duc, comme le disent J.-A. Gautier et H. Fazy. Par ailleurs, une tradition de famille veut que ce soit Brasier qui ait tiré le coup de canon du bastion de l'Oie. Or aucun document contemporain ne donne le nom du canonnier. Le premier qui nomme Brasier est John Jullien en 1845. Comment dès lors contrôler l'exactitude de la tradition ? Par les chansons d'Escalade. M^{lle} Brun en a retrouvé quelques-unes qui nomment Brasier et a pu, grâce à une analyse minutieuse, dater la plus ancienne de 1665-1666 : à cette époque, vivaient encore quelques témoins de l'événement de 1602.

Les affaires de France au temps de la Saint-Barthélemy: le discorso inédit dédié au comte San Giorgio Aldobrandini, par M. Alain DUFOUR.

A paraître dans les Actes du Colloque sur la Saint-Barthélemy tenu à Chicago.

EXTRAIT DU RAPPORT FINANCIER
SUR L'EXERCICE 1972

Recettes

Solde reporté	Fr.	39 170,14
Cotisations et dons	»	6 560,65
Intérêts du fonds ordinaire	»	4 923,30
Intérêts du « Fonds Gillet »	»	1 163,35
Vente de publications	»	446,85
Subvention du Département de l'Instruction Publique	»	15 000,—
	Fr.	<u>67 264,29</u>

Dépenses

Frais généraux	Fr.	4 582,15
Travaux d'archives	»	8 200,—
Frais de publication	»	14 232,80
Ajustement comptes-titres à la valeur réelle :		
Dossier ordinaire	Fr.	1 967,70
Dossier Gillet	»	12,—
		<u>1 979,70</u>
Solde reporté	Fr.	39 170,14
Perte de l'exercice	»	900,50
		<u>38 269,64</u>
	Fr.	<u>67 264,29</u>